

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : MICHON Jean-François

Date de convocation : 13/02/23

Membres en exercice : 134	Présents : 91	Votants : 91	Pour : 91	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------------	---------------	--------------	-----------	----------------	------------

Référence DIEGE :	2023-03-14-08
Objet :	Affectation des résultats 2022 - Budget annexe assainissement collectif

Monsieur le Président expose aux membres du Comité qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement collectif.

Il indique que les résultats se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses N	211 685,77 €
Recettes N	216 814,11 €
Résultat de l'exercice N	5 128,34 €
Résultat antérieur (002) N-1	466,08 €
Excédent de fonctionnement à affecter N+1	5 594,42 €

INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses N	123 198,42 €
Recettes N	132 658,31 €
Résultat de l'exercice N	9 459,89 €
Résultat antérieur (001) N-1	- 41 471,86 €
Résultat global N à reporter N+1 (001)	- 32 011,97 €
Restes à réaliser - Dépenses N	3 200,00 €
Restes à réaliser - Recettes N	- €
Solde des Restes à Réaliser N	- 3 200,00 €
Déficit d'investissement	- 35 211,97 €

AFFECTATION DU RESULTAT	
Déficit d'investissement à reporter N+1 (001)	32 011,97 €
Excédent de fonctionnement capitalisé N+1 (1068)	5 594,42 €
Excédent de fonctionnement N+1 (002)	- €

Après délibération, les membres du Comité acceptent cette proposition.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 14/03/2023
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

